

Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 19 février 2026

(Salle Sainte-Barbe – Sélestat)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 32

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 18
⇒ Procurations : 06

TRANSITION ECOLOGIQUE

8. Convention d'objectifs unique avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale pour le programme « Nature et Transitions »

Rapport présenté par Madame Noëlie HESTIN, Vice-Présidente en charge de l'énergie et du climat

RÉSUMÉ

Depuis plusieurs années, la **Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale** propose une programmation d'ateliers et d'événements grand public avec le soutien des collectivités d'Alsace Centrale, dont le PETR. Cette programmation était jusqu'à présent associée à deux conventions d'objectifs : « Ateliers de la Transition » et « Programmes d'animations grand public ».

Le présent projet de délibération a vocation à acter la reconduction du soutien du PETR à ce programme à travers une convention unique avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale, assortie d'une subvention globale de 20 000 €.

Cette convention vise à :

- Poursuivre le soutien aux actions de sensibilisation à la transition écologique et à la découverte du patrimoine naturel portées par la Maison de la Nature,
- Renforcer l'engagement citoyen et l'offre-écotouristique sur le territoire,
- Optimiser la gestion administrative et financière en fusionnant les deux conventions tout en conservant leurs objectifs.

I. RAPPORT

Programme « Atelier de la Transition »

Le PETR, les 4 communautés de communes qui le constituent, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) et le SMICTOM soutiennent depuis 2022 un programme d'animations intitulé les « Ateliers de la transition », élaboré par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale.

Ce programme vise à proposer des clés et des outils pour que chacun puisse agir concrètement et à son échelle face aux enjeux de transition écologique.

Les objectifs sont de :

- Permettre au grand public d'acquérir des connaissances et des compétences afin de gagner en autonomie et en résilience
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants
- Permettre aux publics de mieux vivre la transition en étant acteur du changement
- Développer l'interconnaissance et les liens entre les personnes à l'échelle d'un territoire

Ces objectifs s'intègrent dans la mise en œuvre de l'axe 1 du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR [CREER UNE CULTURE COMMUNE AUTOUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE], et plus particulièrement dans l'action 1.2 – Mettre en place un parcours d'engagement citoyen.

Ils viennent également soutenir la Feuille de route du Contrat d'Objectif Territorial du PETR et la démarche des Communautés de communes en lien avec les référentiels « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique », à travers l'axe 6.5 [Actions à destination de la société civile] du référentiel Climat Air Energie – et les axes 3.3. [Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire] et 5.1. [Actions dirigées vers le Grand Public et les associations] du référentiel Economie circulaire.

En 2025, le programme a fait l'objet du versement d'une subvention de 12 000€. 273 personnes ont participé à 25 activités réparties sur l'ensemble du territoire du PETR (voir bilan 2025 en annexe).

Programme « Animations Grand public »

Depuis 2002, le programme « Animation Grand Public » vise à proposer au grand Public, tout au long de l'année sur les communes du PETR, des sorties et animations de découverte de la Nature. Il contribue à la promotion de la richesse patrimoniale et naturelle et l'attractivité touristique du territoire.

En 2025, 323 personnes ont participé à 28 activités soit une moyenne de 11 personnes par sortie (voir bilan 2025 en annexe).

La convention était renouvelée chaque année avec le versement d'une subvention de 8 000 euros.

Des programmes complémentaires qui appellent une convention d'objectifs unique

Depuis 2025, la Maison de la Nature a pris le parti de fusionner ses 3 programmes Grand Public (Animations grand public, Ateliers de la Transition et Eco-tourisme) en un. L'objectif était d'avoir une cohérence dans les supports de communication et d'être plus efficace dans celle-ci. Ce programme commun restait néanmoins financé via le biais de plusieurs conventions thématiques.

Au regard de la complémentarité de ces programmes et dans un souci de simplification de la coordination et du suivi, il est proposé de les intégrer en 2026 dans le cadre d'une convention d'objectif unique entre le PETR et la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale.

Cette convention est assortie d'une subvention versée à la Maison de la Nature par le PETR, pour le compte des Communautés de communes de Sélestat & Territoires, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé et du Val d'Argent, pour un montant total de 20 000 €, versé en 2 fois :

- un premier versement de 10 000 € à la signature de la convention,

- un deuxième versement de 10 000 € à réception d'un appel à subvention de la part de la Maison de la Nature, assorti d'un bilan d'avancement des activités déployées.

Cette subvention couvre 18 % du budget global du programme Nature & Transitions 2026, évalué à 110 275 €. Le programme est financé par ailleurs par le SMICTOM d'Alsace Centrale, le SDEA, La Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Grand Est, La Communauté de communes du Canton d'Erstein, Le programme LEADER, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, et les communes de Sélestat et de Muttersholtz.

Le programme 2026

Le programme 2026 a été élaboré en coopération avec l'ensemble de ces partenaires financiers, suite à des entretiens individuels réalisés avec chacun d'entre eux pour :

- Identifier les enjeux et thématiques prioritaires à aborder dans la programmation
- Cibler les publics prioritaires
- Identifier les partenaires incontournables à associer
- Distinguer les attentes formulées pour chacune des communautés de communes et les attentes formulées pour l'Alsace Centrale.

Il comprend au total 113 événements répartis sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale et de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

Ces événements se répartissent de la manière suivante :

- un « horizon partagé » : correspondant à 14 temps forts construits en commun et qui rayonnent au-delà des territoires de chacun sur la thématique de la transition écologique (conférences, spectacles, ciné-débats...)
- des « Branches locales », proposant des animations sur le territoire de chaque EPCI et comprenant :
 - o un tronc commun (5 ateliers par territoire): 1 atelier cuisine parent /enfant, 1 visite de ferme, 1 sortie biodiversité, 1 atelier en partenariat avec une médiathèque et 1 atelier en partenariat avec un Centre socio-culturel
 - o des interventions spécifiques construites en fonction des besoins de chaque communauté de commune (29 événements au total)
- Des « ramifications Maison de la Nature », correspondant à 38 ateliers liés au programme initial « Animations Grand public » et répartis sur l'ensemble du territoire
- Un programme « écotourisme » concentré sur la période estivale (21 événements), avec une dominante sur la CCST et l'accueil sur site à la Maison de la Nature.

Le détail de la programmation 2026 est présenté en annexe.

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 2 février 2026,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L 1612-25

Vu l'article 10 de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale lequel est notamment compétent pour mener des actions en matière de transition écologique,

Vu la délibération du 21 septembre 2023 approuvant le projet de territoire du PETR, son axe 2 qui a pour objet d'« engager le territoire dans la transition écologique et énergétique » et son axe 3 qui a pour objet de « développer les collaborations, l'engagement citoyen, l'innovation et les coopération transfrontalières »,

Vu la délibération du 29 novembre 2022 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR, et plus particulièrement l'axe 1 de ce PCAET qui a pour objet de « Créer une culture commune autour de la transition écologique »,

Vu la délibération du 13 février 2025 approuvant la feuille de route « Transition écologique » du PETR dans le cadre du Contrat d'objectif territorial,

Vu le bilan 2025 du programme Grand Public et le programme prévisionnel 2026 présenté par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale,

Considérant l'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale de verser une subvention à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale au regard de la contribution du programme nature et transitions à la création d'une culture commune autour de la transition écologique,

Considérant l'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale et pour la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale de fusionner les deux conventions initialement établies pour « Les ateliers de la transition » et pour le programme « Animations Grand public»,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER les termes de la convention unique avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale pour le programme Nature et Transitions,

D'APPROUVER le versement d'une subvention globale de 20 000 € pour l'année 2026,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à établir et à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	PRÉSENT		POUR
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRÉSENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		

SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	PRÉSENT		N'a pas pris part au débat et ni au vote
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de la Valle de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSEE	MEYER Alain	POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE	JANUS Serge	POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	PRÉSENT		POUR
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	PRÉSENT		POUR
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	PRÉSENT		POUR
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	POUR
VOGEL Camille	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		

Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMAHNN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENT		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			38

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 23 février 2026

Mise en ligne le 03.03.2026

Le secrétaire de Séance
Philippe DESAINTQUENTIN

Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directeur Générale des Services,
Philippe STEEGER



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.